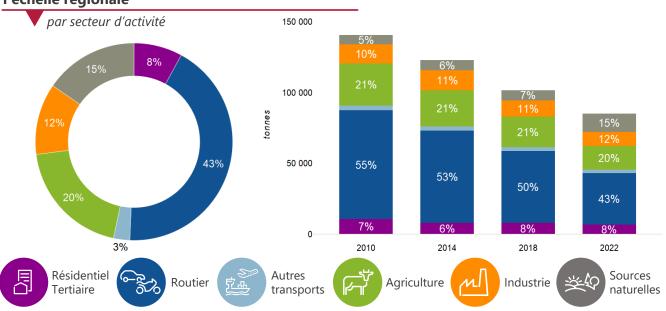
INVENT**AIR**E des ÉMISSIONS de POLLUANT



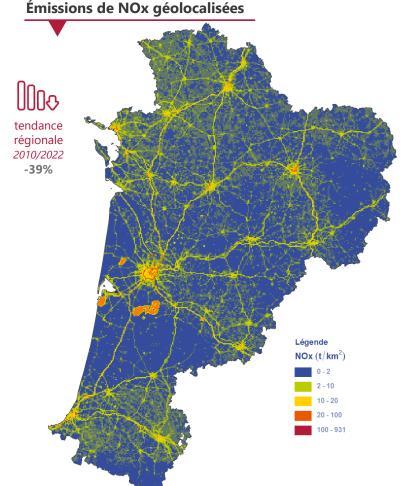
Recensement des émissions NOx rejetées dans l'air à l'échelle régionale



Les oxydes d'azote « NOx » désignent le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂).

Les NOx sont considérés comme indicateur du trafic automobile. Ils proviennent essentiellement de phénomènes de combustion: moteurs de véhicules, chauffage et chaudières industrielles. Le transport routier, les engins agricoles et la filière industrielle sont responsables de la majorité des rejets de NOx.

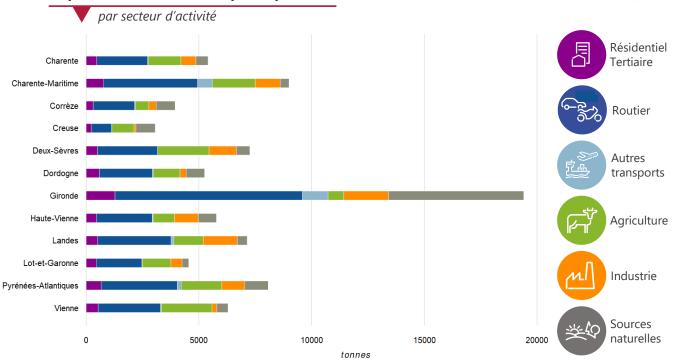
Entre 2010 et 2022, les émissions régionales diminuent grâce à l'amélioration des performances des véhicules. En 2022, les feux de forêts contribuent à la hausse des émissions provenant des sources naturelles.



INVENT**AIR**E des ÉMISSIONS de POLLUANT



Répartition des émissions par département



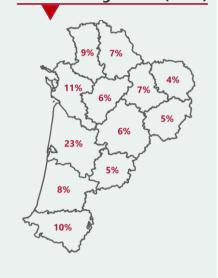
Ce polluant est majoritairement émis par le **transport routier**. Fortement affilié au trafic, il se retrouve **le long des grands axes de circulation**. La Gironde est le principal département contributeur (~23% des émissions régionales). Les véhicules diesel sont responsables de l'essentiel des émissions : ils proviennent à la fois des **voitures particulières**, des **véhicules utilitaires légers** et des **poids lourds**. Malgré les progrès technologiques diminuant les émissions par véhicule, la hausse régulière du trafic ainsi que l'augmentation du poids des véhicules ralentissent la plus-value de ces améliorations.

Les départements ayant une **activité portuaire** ont un poids important dans les émissions de NOx (Gironde, Charente-Maritime). Il en va de même pour l'activité industrielle plus ou moins développée selon les territoires.

Les NOx proviennent aussi de la **combustion de gaz naturel** dédiée au **chauffage** des logements et des locaux.

En **2022**, les **incendies de forêts** ont fortement contribué aux émissions de NOx en Gironde.

Contribution des départements dans les émissions régionales (2022)



Retrouvez les données sur notre site web

https://www.atmo-nouvelleaguitaine.org/dataviz/emissions

